

Règlement d'ordre intérieur
applicable aux Plaines de Jeux d'ideji ASBL

**Par l'inscription à ideji, les enfants et leurs parents,
ou la personne investie de l'autorité parentale en acceptent les conditions.**

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux plaines de jeux organisées par ideji .

Comme chaque année, les coordinateurs et les animateurs leur souhaitent la bienvenue ainsi que des journées agréables et fructueuses. Ils feront un maximum pour rendre ces journées les plus attrayantes en diversifiant le plus possible les activités.

Une bonne organisation ne se conçoit toutefois pas sans le respect de certaines règles, tant pour les organisateurs que pour les participants, qui leur confèrent des droits et des obligations. Nous vous remercions de prendre connaissance des recommandations reprises ci-dessous ainsi que de notre projet pédagogique, afin que ces moments de détente pour votre/vos enfant(s) se déroule(nt) de manière idéale.

Rappel

Les activités : Les animations vacances d'ideji sont réalisées sous l'égide de l'Echevinat de la Jeunesse de la commune de Woluwe-Saint-Pierre. Elles sont agréées par l'ONE et le FESC, et reconnues comme Centre de Vacances par la Communauté française.

Concrètement, ideji organise des stages multiactivités pour les enfants entre 2 ½ ans et 12 ans, dans quatre écoles communales de Woluwe-Saint-Pierre, à chaque période de vacances scolaires (Carnaval, Pâques, été, Toussaint et Noël). Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique et dans l'esprit des centres de vacances reconnus par l'ONE. Tous les enfants (de Woluwe-Saint-Pierre et des autres communes) sont les bienvenus, dans la limite des places disponibles.

Les enfants inscrits se répartissent dans des groupes en fonction de leur âge. Nous regroupons les enfants de la manière la plus homogène selon leur date de naissance. Des changements peuvent survenir en fonction du nombre d'inscrits. Nous respectons scrupuleusement les normes établies par l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance), c'est-à-dire :

- Enfants en-dessous de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- Enfants au-dessus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Adresse et tarif des plaines à Woluwe-St-Pierre

Joli Bois (pour les enfants de 3 à 12 ans) : val des Epinettes, 3

Inscription à la semaine - 65 €

Stockel (pour les enfants de 3 à 12 ans) : rue Henri Vandermaelen, 61

Inscription à la semaine - 65 €

Chant d'Oiseau (pour les enfants de 3 à 12 ans) : avenue des Eperviers, 62

Inscription à la semaine - 65 €

Centre (pour les enfants de 2 ½ à 6 ans) : avenue Charles Thielemans, 30

Inscription à la semaine (65 €) ou à la journée (15 €)

Attention pour les plus jeunes de nos participants : nous ne sommes pas en mesure d'accueillir des enfants qui portent des langes !

Les animateurs et coordinateurs des plaines de vacances ont minimum 18 ans et sont pour une majorité d'entre eux formés à l'animation ou en cours de formation. Ils sont les garants du bon déroulement des activités, de l'amusement et de la sécurité des enfants.

Les horaires

Les activités se déroulent du lundi au vendredi (hors jours fériés), de **9h à 17h**. L'accueil des enfants (**garderie du matin**) se fait à partir de **8h et ce jusqu'à 9h**. Le départ des enfants (**garderie du soir**) s'effectue entre **17h et 18h**. Un supplément forfaitaire de 5€ (par semaine de 5 jours) est demandé pour ces garderies.

Dans le cadre de déplacements à l'extérieur (visite de musées, piscine,...), merci de prévoir l'abonnement STIB pour les enfants de plus de 6 ans.

Enfin, si pour une raison exceptionnelle, vous deviez "manquer" le lancement des activités (9h) ou que vous deviez partir avant la fin des activités (17h), nous vous demandons de vous présenter entre 12h et 14h, et ce, toujours en concertation avec le coordinateur de l'école et l'animateur du groupe, afin de vous assurer de leur présence ou non dans l'école.

Les retards : Nous vous demandons de la compréhension, il **est absolument nécessaire d'être ponctuel**.

- **les retards du matin** (arrivée au-delà de 9h) mettent en péril le bon déroulement des activités. Dès lors, en cas de retard excessif et/ou répété, il vous sera demandé de prendre soin de votre/vos enfant(s) jusqu'à midi et de revenir à ce moment. Pour des mesures évidentes de sécurité relatives aux normes d'encadrement, un enfant en retard dont le groupe est de sortie ne peut intégrer un autre groupe.

- **les retards du soir** (arrivée au-delà de 18h). Dans ce cas, ce retard est prévisible et il vous est possible de l'anticiper. Nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau (une permanence téléphonique est organisée jusqu'à 18h au 02/772 70 20), afin que nous puissions en informer l'animateur présent et éventuellement prendre le relais auprès de ce dernier. **Dans tous les cas, il vous sera demandé une indemnité de retard de 5€ par quart d'heure entamé.**

L'inscription : La participation aux plaines est subordonnée par une inscription préalable et à la production de la fiche de santé de votre/vos enfant(s) dûment complétée et signée.

La première inscription annuelle (année civile) se déroule dans nos bureaux (rue au Bois n°11, 1150 Bruxelles), **chaque mercredi, entre 12h et 18h30**. A cette occasion, il vous est demandé de compléter divers documents (une fiche d'identité reprenant les coordonnées complètes des adultes responsables des enfants, une fiche santé ainsi que la fiche d'inscription pour la période de vacances en cours).

Pour cette occasion, merci de vous munir **d'une photo d'identité** et de **deux vignettes mutuelles** par enfant inscrit, des **dernières dates de vaccination tétanos**, des **coordonnées du médecin traitant**, ainsi que d'une **attestation de perception des allocations familiales** (copie d'extrait bancaire).

Concernant la fiche santé : la fiche santé est individuelle (une par enfant) et se renouvelle annuellement. En cas de changement lié à l'état de santé de votre enfant, nous vous demandons de nous en tenir informés et de compléter une nouvelle fiche avec tous les renseignements complets.

Le paiement peut être effectué sur place (en liquide ou par le biais de Bancontact) ou encore sur le compte "Ideji / Animation" : 001-4745608-56. Ce versement devra être effectué au plus tard, une semaine avant le début des activités.

Après cette première inscription annuelle, les inscriptions peuvent se faire par téléphone au 02 772 70 20 mais toujours en dehors des moments d'inscriptions sur place (soit à l'exception du mercredi). Les dates de début d'inscription sont reprises sur notre site: <http://www.ideji.be/ideji-animations-les-inscriptions.lasso>

Remboursement éventuel : Un remboursement pour cause de maladie ou d'annulation est possible moyennant le respect de certaines conditions.

- Dans tous les cas, le remboursement concerne uniquement les absences d'une semaine entière. Toute semaine entamée est dûe. Les remboursements seront effectués par virement. **Dans tous les cas, ideji conserve 25% de la somme pour frais administratif.**

- En cas de désistement, toute demande de remboursement devra être adressée par écrit à l'ASBL ideji. Cette demande ne sera prise en compte que si elle parvient à l'association au moins 10 jours calendrier avant la date de début de stage de l'enfant.
- En cas de maladie, le remboursement ne sera effectif que sur présentation du certificat médical, transmis à l'ASBL endéans les 24h.

Le repas : Pour le repas de midi, les enfants peuvent soit emporter leur pique-nique, soit souscrire à l'option "repas chaud".

Si les enfants apportent leur pique-nique, il convient de prévoir un repas sain, équilibré et varié. Il est possible de le réchauffer sur place (micro-onde), mais, d'aucune façon, les animateurs ne préparent de repas.

Si les enfants sont inscrits aux repas chauds, ils reçoivent le repas de midi qui consiste en un potage, un plat principal et un dessert. Les repas sont livrés par la société "Resto Duc". Pour une question d'organisation, il nous est nécessaire de connaître à l'avance le nombre de repas. Il ne nous est donc pas possible de proposer d'alternatives aux menus proposés par « Resto Duc ». Un supplément de 20 € par semaine de 5 jours (4€/jour) est demandé à cet effet.

Des collations sont fournies aux enfants le matin et l'après-midi. Il n'est pas nécessaire d'en ajouter. Des boissons sont également à leur disposition dans les écoles (eau, jus de fruits, grenadine). Il est toutefois conseillé de prévoir une bouteille ou une gourde d'eau supplémentaire dans un sac à dos (privilégier l'eau aux boissons sucrées ; de même, évitez les petits jus qui, s'ils ne sont pas bus entièrement, sont gaspillés). Tous les récipients en verre sont proscrits.

La sieste des tout petits et le jeu libre pour les plus grands : Après le repas, un temps de sieste est prévu pour les enfants en bas âge dans un local aménagé à cet effet. Pour le confort de votre enfant, vous pouvez joindre son doudou et une couverture. Le premier jour d'activité, n'hésitez pas à communiquer aux animateurs si votre enfant fait encore la sieste et quelles sont ses habitudes.

Les enfants ne faisant plus la sieste bénéficient, quant à eux, d'un temps de jeux libres (sous la surveillance des animateurs). Les activités de l'après-midi reprennent au plus tard à 14h.

Assurance : les enfants sont assurés en dommages corporels. Notre assurance ne couvre pas les dégâts matériels (bris de lunettes, vêtements...). Il s'agit d'une assurance complémentaire.

Attestation de participation : Les attestations de participation destinées à la mutuelle et/ou à joindre à la déclaration fiscale sont envoyées sur demande dans le courant du mois de mars de l'année suivant le stage. Ces documents récapitulent les semaines d'animation auxquelles votre enfant a participé ainsi que les frais inhérents (hors supplément repas chauds pour la déductibilité fiscale) engendrés sur l'année civile écoulée.

Infos utiles

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour savoir si elle rembourse les activités vacances de vos enfants. En effet, peu de personnes le savent : la plupart des mutuelles remboursent 1,24 à 2,48€ par jour d'activité ! Pour recevoir une attestation de fréquentation, formulez-en la demande lors de l'inscription.

Il est également possible pour les parents de déduire fiscalement les frais de garde de leur enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 12 ans.

Intervention médicale : Dans chaque école ainsi que lors des sorties, les animateurs disposent d'une **boîte de premiers soins** (trousse de secours). Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce, à bon escient : → du paracétamol, du désinfectant, une pommade réparatrice en cas de coups de soleil et calmante en cas de piqûre d'insectes.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

En cas de nécessité, les parents/tuteurs marquent leur accord pour que le coordinateur prenne l'enfant en voiture.

Conseils vestimentaires : Recourir de préférence à des vêtements confortables, adaptés à tous types d'activités et à la saison correspondante, et que l'on peut éventuellement salir. En cas de pluie, veste et chaussures imperméables sont de rigueur. Prévoir une paire de chaussettes de rechange si les pieds sont mouillés.

Il est également conseillé de marquer les effets personnels du nom des enfants ("nominettes"). En cas d'oubli, les vêtements sont collectés en fin de semaine et ramenés dans nos bureaux. Après un an, les vêtements non récupérés sont réutilisés par ideji comme vêtements de rechange ou redistribués auprès d'un organisme de collecte de vêtements.

Quelques règles de sécurité :

- Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes "étrangères" sans que les parents n'en aient averti ideji au préalable. Nous nous réservons le droit de vérifier l'identité des personnes.
- Les personnes entrant et sortant de la plaine de jeux doivent veiller à bien fermer la/les barrière(s) pour des raisons de sécurité.
- Les parents sont tenus de récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée. Chaque année, il reste des vêtements et des objets non réclamés.
- Aucun jeu personnel, quel qu'il soit, ne sera toléré sur les plaines de jeux.
- Aucun enfant ne doit être en possession d'argent de poche, de GSM ou de gadgets électroniques. Ni même de bijoux et objets de valeur. Ideji décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les enfants faisant preuve de mauvaise volonté, non respectueux des consignes et directives ne seront plus acceptés au sein des plaines ; un avertissement préalable sera bien entendu donné aux parents.
- Pour le bon déroulement de la plaine et pour la facilité de tout un chacun, différents avis sont affichés sur des panneaux. Il est important que vous lisiez et preniez en compte ces avis.

La participation aux activités d'ideji suppose l'adhésion et l'acceptation au projet pédagogique ainsi qu'au règlement général des plaines de vacances.

Ideji n'est pas qu'un simple espace d'accueil ou de garderie mais un véritable projet au sein duquel l'enfant est acteur.

Ideji, c'est le royaume enchanté des petits et le rendez-vous préféré des plus grands !

Ideji, c'est votre partenaire de vacances !

Tous Ensemble, faisons de ces moments de détente, des moments inoubliables !